

TRANSMAROCAINE

TIZI N TRAIL

RÈGLEMENT DE COURSE 2019

Article 1 - L'épreuve

L'association Raid du Mercantour et GO2EVENTS organisent du 21 au 25 mars 2019, la 7ème édition de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL avec le concours de la Province de Tensift Al Haouz. La Transmarocaine TIZI N'TRAIL 2019 est une course par étapes, disputée dans la superbe région d'Al Haouz (Marrakech).

Article 2 - Conditions d'inscription

Etre adhérent de l'association "Raid du Mercantour". L'adhésion est comprise dans l'inscription à l'épreuve (10,00 €).

Etre majeur (+ de 18 ans) et être titulaire d'une licence FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre indication à la course sur terrain accidenté.

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards et l'organisation gardera les certificats médicaux en sa possession et ce pendant un an. (Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an) .

Le tarif d'inscription « Europe » pour 2019 est de 690,00 € par personne jusqu'au 31/10/2018, 760€ pour une inscription entre le 01/11/2018 et le 31/12/2018, 810€ pour une inscription entre le 01/01/2019 et le 15/03/2019. Des tarifs spéciaux pour les clubs, comités d'entreprise et concurrents marocains sont disponibles sur demande.

Le prix d'inscription comprend : votre participation au Morocco Tizi N'Trail, 1 nuit d'hôtel à Marrakech en chambre double ou triple, 3 nuits en bivouac confortable avec sanitaires (ou gîtes), les repas en demi-pension (hors périodes dites libres), le transport sur place d'un sac souple de 20 kg, l'organisation et la logistique de la course, les ravitaillements durant les étapes, l'assistance médicale, la remise des prix avec le tee-shirt finisher.

Le prix d'inscription ne comprend pas : le transport aérien et les transferts aéroport hôtel, les assurances et les boissons (hors course).

Nous vous proposons avec un supplément un transfert entre Marrakech et le Lac Lalla Takerkoust (40km).

Article 3 – retrait des dossards

Le retrait des dossards et l'ensemble des vérifications techniques se feront le jeudi 21 mars de 12 heures à 18 heures à l'auberge « le relais du lac » au lac Lalla Takerkoust. Le dossard (ou chasuble) devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible de disqualification.

Article 4 - Engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement que pour raisons graves (accident, maladie grave nécessitant une hospitalisation, décès du coureur lui-même, ou un décès atteignant son conjoint ou ses ascendants ou descendants au premier degré dans les jours précédant la manifestation) et ce suffisamment tôt. Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.

En cas d'annulation d'un (d'une) participant(te), les conditions suivantes sont applicables :

- avant le 31/12/2018 : l'organisation rembourse 100 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 31/01/2019 : l'organisation rembourse 80 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- avant le 28/02/2019 : l'organisation rembourse 50 % des montants versés (hors frais forfaitaires de 100 €).
- après le 28/02/2019 : aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part de l'organisation, les conditions suivantes sont applicables :

Elle doit se faire au plus tard 4 semaines avant le départ.

Demeurent réservés les cas de forces majeures, les troubles, les grèves ainsi que d'autres circonstances nous obligeant à renoncer à la réalisation de l'évènement et nous nous réservons le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire déjà en cours. En cas d'annulation totale de notre part, la totalité des sommes versées seront reportées sur l'édition suivante. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

Article 5 - Assurance Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL (RC Association).

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation au Maroc, ainsi qu'un rapatriement dans son pays d'origine (cette assurance peut-être souscrite auprès de notre assureur sur simple demande).

Article 6 - Ravitaillement

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle.

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur les ravitaillements et jamais sur les sentiers sous peine de disqualification.

Article 7 - Equipement obligatoire

L'épreuve est courue en semi-autosuffisance, de ce fait les concurrents devront se munir de :

- une réserve alimentaire avec des barres énergétiques ou gels de leur choix.

- un minimum d'1,5 litres d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc.)
- une couverture de survie
- un sac de couchage (pour les 2 ou 3 nuits en bivouac)
- un sifflet
- un pantalon ou collant long si possible étanche (type gore tex)
- une casquette ou bandana
- des vêtements chauds et imperméables
- une lampe frontale en état de marche
- crème solaire et lunettes de soleil
- une trousse de pharmacie dont le contenu vous sera précisé

Matériel fortement recommandé :

- un téléphone portable avec couverture Maroc (allumé et batterie rechargée afin de nous permettre de vous contacter en cas de problème) ;
- des bâtons télescopiques pour les étapes de montagne ;

L'équipement complet sera vérifié au retrait des dossards et au départ pour certains coureurs tirés au sort, tout manquement entraînera une pénalité.

Article 8 – Logistique

Les concurrents de la Transmarocaine TIZI N'TRAIL retrouveront tous les soirs au bivouac (ou gîte) leurs affaires personnelles. Votre nom et numéro de dossard devront figurer sur votre sac. Ce sac sera acheminé par l'organisation. Vous porterez uniquement votre matériel de course pour un confort optimal.

Article 9 – Classement et dotation

La remise des prix se fera le dimanche 24 mars 2018 à 20h à Marrakech.

Récompenses pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes), les 3 premières équipes (addition des temps des trois premiers trailers d'une même équipe qui se seront déclarés en équipe avant le départ), et les 3 premières entreprises. Tee-shirt finisher et médaille.

Article 10 – Contrôle

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation le long du parcours afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Article 11 – Commissaires

Les contrôles sont effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du directeur de course dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 12 - Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale composée de médecins, d'infirmiers et secouristes, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors - course et autorisé rejoindre la zone d'arrivée avec si besoin l'assistance des organisateurs.

Des effectifs de la Police Marocaine et Gendarmerie Royale seront présents sur le parcours et sur les aires de départ et arrivée.

En tous lieux, l'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

Article 13 - Médias

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

Article 14 – Barrières horaires et temps de course maximum

Des barrières horaires seront fixées pour chacune des étapes. Elles seront communiquées lors des briefings. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement, photos ...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de modifier, d'arrêter l'épreuve - l'étape en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 15 - pénalités

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port du matériel obligatoire ou du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- Avis du service médical. Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire requis se verront refuser le départ.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles et des populations locales.

Article 16 - Interdictions

L'utilisation par les concurrents de bicyclettes, de mules, d'engins à roulettes et / ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 17 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronomètre et un logiciel de chronométrage. Les temps seront disponibles pour chaque point de contrôle noté "CP" sur le parcours.

Article 18 - Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs étapes, voire même la manifestation en cas de force majeure, ou si le nombre minimum de coureurs/randonneurs inscrits (40) n'est pas atteint au 31 décembre 2018.

Article 19 - Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.